



NATIONS UNIES

NOV 1980

ASSEMBLEE  
GENERALE

COLLECTION GENERALE

Distr.  
GENERALE

A/35/657

25 novembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Points 62 et 91 de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution III  
recommandé par la Deuxième Commission (A/35/628, par. 42)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 34<sup>ème</sup> séance, le 24 novembre 1980, la Cinquième Commission a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/45) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution III intitulé "Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement", recommandé par la Deuxième Commission (A/35/628, par. 42). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/35/SR.34).

#### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission (A/35/628, par. 42), aucun crédit additionnel ne serait requis; cependant, le Secrétaire général serait autorisé à engager des dépenses, si nécessaire, jusqu'à concurrence de 63 000 dollars, au titre du chapitre 5A (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Dans l'hypothèse où il faudrait ouvrir un crédit additionnel, l'Assemblée générale prendrait les mesures nécessaires lors de l'examen du rapport final sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, à la trente-sixième session de l'Assemblée.

4. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique ont expliqué leur position après que la Commission eut pris la décision susmentionnée.